

DEMANDE DE PRIX

DEMANDE DE PRIX (SERVICES)

1. PROJET	
NOM DU PROJET :	Représentation
CODE DU PROJET :	2324GIN

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHÉ :	Maintenance du parc informatique d'Enabel Guinée
REFERENCE ENABEL :	2324GIN -45
DATE DE LA DEMANDE :	28/07/2020

3. INSTRUCTIONS		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	31/08/2020 à 16h00 au plus tard
	LIEU :	<p><u>-1 Offre technique Originale signée et datée + 2 copies sous pli fermé portant la mention Offre technique 2324GIN-45</u></p> <p><u>-1 Offre financière originale signée et datée + 2 copies sous pli fermé portant la mention Offre financière 2324GIN-45</u></p> <p>Adresse de dépôt : Enabel - Cellule Marchés Publics, Immeuble Koubia, 3ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry, Guinée</p>
	ANNEXES À JOINDRE	Voir 4 ; Documents du marché
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :		60 jours

4. DOCUMENTS DU MARCHÉ		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission*	Annexe 1
2.	Offre de prix*	Annexe 2
3.	Conditions spécifiques d'achat (Travaux, fournitures et services)	Annexe 3
4.	Termes de référence*	Annexe 4
5.	CV des consultants*	Annexe 5
6.	Méthodologie de travail et Planning détaillé*	Annexe 6
7.	Expériences/Prestations similaires*	Annexe 7
8.	Registre de Commerce*	Annexe 8

*** A joindre obligatoirement à l'offre ; la notification et ces documents constituant le contrat.**

Annexe 1. Formulaire de soumission

INTITULE DU MARCHE :	Maintenance du parc informatique d'Enabel Guinée
REFERENCE ENABEL :	2324GIN-45

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE/DU CONSULTANT	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande de Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

Annexe 2. Offre de prix

Lot 1 : Zone de Conakry – Entretien préventif

Désignation	Nombre	P.U en euro	Montant Total euro
Copieur Multifonction	5		
Desktop avec unité centrale, clavier et écran	6		
Ecran d'ordinateur	9		
Imprimante	7		
Laptop	88		
Scanner	5		
Serveur	1		
Vidéo projecteur	12		
Total général Hors Taxes	133		

Lot 2 : Zones de Kindia et Mamou - Entretien préventif

Désignation	Nombre	P.U en euro	Montant Total euro
Copieur Multifonction	1		
Desktop avec unité centrale, clavier et écran	3		
Imprimante	2		
Laptop	12		
Vidéo projecteur	3		
Total général Hors Taxes	21		

N.B. :

1/ L'offre de prix est faite pour un an (12mois); le contrat sera reconduit par Enabel sur une base discrétionnaire.

2/Pour l'entretien curatif, il fera l'objet de bons de commande selon le type d'appareil et la nature de l'intervention.

Livraison :

DELAI DE LIVRAISON / MISE EN ŒUVRE :	Accord-cadre de maintenance pour 4 ans
LIEU DE LIVRAISON / MISE EN ŒUVRE :	Lot 1 –Représentation Enabel, Immeuble Koubia, Corniche Nord, Camayenne + Projets SANITA et INTEGRA Lot2 – Bureaux d’Enabel à Kindia et Mamou
DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

REMARQUE IMPORTANTE : La législation fiscale guinéenne est d’application.

Un montant de 15% sur les revenus non-salariaux sera retenu à la source (art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l’établissement de l’offre financière.

Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclu une convention spécifique avec la Guinée et qui permet à ce soumissionnaire de bénéficier d’un taux réduit ou d’une exonération totale concernant la retenue à la source, il devra alors fournir la preuve de ce taux réduit ou de cette exonération afin que la retenue à la source soit appliquée conformément aux dispositions de la convention.

Annexe 3. Conditions spécifiques d'achat (Travaux, Fournitures et Services)

1. Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement M. Ahmed EL KHARCHY, Expert en contractualisation en Guinée.

Adjudicataire : La personne physique ou morale à qui le marché est attribué.

2. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour le compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

3. Acceptation de la commande

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont pas applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

4. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en euros. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les honoraires et les per diem ;
- Les frais administratifs et de secrétariat ;
- Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- La production et la livraison de documents ou de pièces liées à l'exécution des services ;
- Les frais de réception, les emballages ;
- Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché ;
- La rémunération à titre de droit d'auteur ;
- L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché ;
- Les impôts locaux : prélèvement de 15% à la source pour les non-résidents fiscaux ou pour les prestataires résidents ne disposant pas de NIF ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

5. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

6. Refus et Acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, ...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

7. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service.

Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur

indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers.

Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

Une garantie d'un (1) an est d'application sur les travaux exécutés.

8. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

9. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

10. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

L'adjudicataire envoie les factures et le procès-verbal de réception du marché (si applicable) à l'adresse suivante :

M. Ernest DIARRA

Enabel, Agence Belge de développement

RAFI Représentation

Immeuble Koubia, 3^{ème} étage, Appartement 301, Corniche Nord, Camayenne, Conakry, Guinée.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de € (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence 2324GIN-45, l'acompte concerné et l'intitulé du marché.

La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée. Les paiements se feront selon les jalons prévus dans les Termes de Référence (TDR). Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire complète/partielle de chaque prestation de services faisant l'objet d'une même commande.

11. Cautionnement

Aucun cautionnement n'est exigé pour ce marché.

12. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelle que nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

13. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

14. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L'Adjudicataire s'engage à :

- garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

15. Sécurité des données et des systèmes d'information

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure de :

- la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
- respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

16. Exonération de TVA

En ce qui concerne les livraisons, Enabel est dispensée de payer la TVA sur les biens achetés avec intention de les exécuter dans les pays hors de la Communauté européenne dans le cadre de l'exécution de ses tâches de développement dans ces pays.

En ce qui concerne les services, le lieu des services est déterminatif. En principe c'est le lieu où le prestataire de services a établi le siège de son activité économique ou une institution fixe et où le service a été exécuté. Si le prestataire n'a pas tel siège ou institution fixe, son domicile ou sa résidence fixe habituelle est déterminant.

Lorsque le prestataire de service se trouve dans un pays hors Communauté européenne, Enabel est assujettie au régime fiscal du pays et non à l'obligation belge de TVA.

17. Litiges

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

Annexe 4. Termes de référence

Termes de référence pour la maintenance du parc informatique d'Enabel Guinée

1. Contexte et justification

En Guinée, Enabel met actuellement en œuvre 6 interventions à travers l'axe Conakry -Kindia -Mamou et Labé. Ces interventions disposent d'un parc informatique composé de différents types d'équipements inventoriés dans le tableau ci-dessous.

Le maintien constant de ce parc en bon état de fonctionnement et son adaptation au contexte technologique conditionnent une bonne communication interne et externe pour l'organisation et garantit l'efficacité de la mise en œuvre des interventions.

- Inventaire par type de matériel du lot 1 : Conakry

CODE PROJET	INTITULÉ PROJET	DÉSIGNATION	TYPE & MARQUE	NOMBRE
2324GIN	REPRÉSENTATION	Copieur Multifonction	XEROX AltaLink C8045	1
		Copieur Multifonction	XEROX VersaLink B7030 MFP	1
		Total Copieur Multifonction		2
		Desktop avec unité centrale, clavier, écran	HP Compaq 8200 Elite SFF PC	1
		Total Desktop avec unité centrale, clavier, écran		1
		Ecran d'ordinateur	DELL	3
		Ecran d'ordinateur	HP	1
		Ecran d'ordinateur	PHILIPS	1
		Total Ecran d'ordinateur		5
		Laptop	DELL E5570	2
		Laptop	DELL Latitude 5490	1
		Laptop	DELL latitude E5550 BUNDLE	2
		Laptop	DELL latitude E5590	2
		Laptop	DELL VOSTRO 3581	3
		Laptop	HP Pavillon x360 convertible 14m - cd0xx	2
		Laptop	LENOVO Ideapad 330	1
		Total Laptop		13
		Vidéoprojecteur	OPTIMA	1
		Vidéoprojecteur	SONY	3
Total Vidéoprojecteur		4		
Total REPRÉSENTATION				25
GIN170091T	INTEGRA	Copieur Multifonction	CANON Image Runner Adv 4535i+Drum CANON 4525i+Plain Ped estal Type R2=DADF Av14535i	1
		Total Copieur Multifonction		1
		Desktop avec unité centrale, clavier, écran	DELL Optiplex 5060 Micro Unité centrale	3
		Total Desktop avec unité centrale, clavier, écran		3
		Imprimante A4	CANON i-sensys MF735cx-Multi	2
		Total Imprimante A4		2
		Laptop	DELL Latitude 5470 XCTO	5
		Laptop	DELL Latitude 5590 XCTO	5
		Laptop	LENOVO L570 20J R503U0015 6200U 8GB	9
		Laptop	LENOVO T470s 20HG50DP00 i7 7600U 16 GB	3
		Total Laptop		22
		Scanner	CANON Image Formula Dr-f120 High Speed Document Scanner 20ppm 600 dpi USB 2,0	4
		Total Scanner		4
Vidéoprojecteur	EB W41 WXGA 1280x800 3200lm 15000:1 HDMI VGA	4		
Total Vidéoprojecteur		4		
Total INTEGRA				36
GIN170111T	SANITA	Copieur Multifonction	CANON Image Runner Advance 4545i	1
		Total Copieur Multifonction		1
		Desktop avec unité centrale, clavier, écran	DELL Optiplex	2
		Total Desktop avec unité centrale, clavier, écran		2
		Ecran d'ordinateur	PHILIPS	3
		Total Ecran d'ordinateur		3
		Imprimante A1	CANON Image PROGRAF-TM-200	1
		Imprimante A3	HP OfficeJet 7612	1
		Imprimante A4	CANON Multifonctions Laser MF735 Cx	1
		Imprimante A4	XEROX Multifonctions 6515	1
		Total Imprimante		4
		Laptop	DELL Latitude 5400 CTO Base 16 GB	12
		Laptop	DELL Latitude 5400 CTO Base 32 GB	16
		Laptop	DELL Latitude 5490 XCTO	7
		Laptop	LENOVO Thinkpad	16
		Total Laptop		51
		Scanner	CANON Image Formula DR-F120	1
Total Scanner		1		
Serveur	SYNOLOGY	1		
Total Serveur		1		
Vidéoprojecteur	EPSON	3		
Total Vidéoprojecteur		3		
Total SANITA				66
GIN1701511	SHE DECIDES	Copieur Multifonction	XEROX VersaLink B7025 MFP	1
		Total Copieur Multifonction		1
		Ecran d'ordinateur	DELL	1
		Total Ecran d'ordinateur		1
		Imprimante A4	HP Color LaserJet Pro MFP m177fw	1
		Total Imprimante A4		1
		Laptop	DELL Latitude 5590	2
		Total Laptop		2
		Vidéoprojecteur	SONY	1
Total Vidéoprojecteur		1		
Total GIN1701511				6
TOTAL GÉNÉRAL				133

- **Inventaire par type de matériel du lot 2 : Kindia et Mamou**

CODE PROJET	INTITULÉ PROJET	DÉSIGNATION	TYPE & MARQUE	NOMBRE			
				KINDIA	MAMOU		
GIN170091T	INTEGRA	Copieur Multifonction	CANON Image Runner Adv 4535i+Drum CANON 4525i+Plain Ped estal Type R2+DADF Av14535i		1		
		Total Copieur Multifonction		0	1		
		Desktop avec unité centrale, clavier, écran	DELL Optiplex 5060 Micro Unité centrale		3		
		Total Desktop avec unité centrale, clavier, écran		0	3		
		Imprimante A4	CANON I-sensys MF735cx-Multi		1		
		Total Imprimante A4		0	1		
		Laptop	DELL Latitude 5470 XCTO		1		
		Laptop	DELL Latitude 5590 XCTO		9		
		Laptop	LENOVO L570 20J R503U0015 6200U 8GB		1		
		Total Laptop		0	11		
		Vidéoprojecteur	EB W41 W5GA		2		
		Total Vidéoprojecteur			2		
		Total INTEGRA				0	18
		GIN170111T	SANITA	Imprimante	HP LaserJet M 477FHW	1	0
Total Imprimante				1	0		
Laptop	DELL Latitude 5490 XCTO			1	0		
Total Laptop				1	0		
Vidéoprojecteur	EPSON			1	0		
Total Vidéoprojecteur				1	0		
Total SANITA				3	0		
TOTAL GÉNÉRAL				3	18		

NB : Ces quantités sont sujettes à modification au gré des déclassements et nouvelles acquisitions par les interventions concernées.

2. Objectif

L'objectif visé est de recourir aux services d'un prestataire informatique à même de garantir, par son professionnalisme, sa compétence et sa disponibilité, la fourniture des services de maintenance, afin d'assurer un fonctionnement optimal de l'ensemble des matériels et logiciels du parc informatique.

Plus spécifiquement, il s'agit pour le prestataire de réaliser des entretiens préventifs suivant un calendrier défini, et des entretiens curatifs en cas de pannes ou de vices liés aux équipements.

3. Détail des prestations

3.1. Entretien préventif

- Nettoyage et dépoussiérage des ordinateurs, serveurs, imprimantes, copieurs et leurs périphériques ;
- Nettoyage et défragmentation disques, recherche et mise en quarantaine des virus, mise à jour des antivirus installés sur les ordinateurs ;
- Appui conseils aux utilisateurs sur les bonnes pratiques en matière de maintenance des équipements et logiciels, tout en veillant au respect des normes en vigueur.

L'entretien préventif se fera à un rythme mensuel (1 fois par mois) par les techniciens commis par le prestataire et sous son entière responsabilité.

3.2. Entretien curatif (à la demande d'Enabel)

- Diagnostic des vices et pannes matérielles, sur le hardware et software des équipements informatiques et bureautiques ; éventuellement, une intervention à distance (télémaintenance) pour les problèmes purement logiciels.
- Dépannage / réparation des pannes diagnostiquées après accord d'Enabel.

Le prestataire fournira aussi un appui-conseil au service IT des différentes interventions lors des contrôles périodiques sur les évolutions technologiques, contrôle technique du « Hardware et Software ».

Pour éviter tout conflit d'intérêt, en cas de panne de matériel, le prestataire ne pourra être fournisseur de pièces de rechange pour le matériel sujet à réparation. Toutefois, il devra apprécier la qualité technique des fournitures informatiques nécessaires à la réparation de la panne diagnostiquée.

Les travaux d'entretien préventif et curatif seront réalisés par le prestataire dans les locaux du projet concerné. Tout transfert d'équipements dans les ateliers du prestataire pour des entretiens curatifs complexes exige l'autorisation du projet. Le cas échéant, le prestataire doit sécuriser sur un support externe toutes les données stockées sur le disque dur, notamment pour les ordinateurs. Ces données ne doivent souffrir d'aucune perte et doivent être entièrement réinstallées par le prestataire dès la réparation du matériel.

4. Méthodologie d'intervention

Le prestataire précisera dans son offre :

- La nature des entretiens préventifs ;
- Le mode de diagnostic et de prise en charge de l'entretien curatif : outils utilisés et délai de réponse aux demandes d'Enabel ;
- Le système de monitoring des entretiens du parc informatique : outils de suivi, mise à disposition de l'intervention des rapports ;
- La composition de l'équipe en charge des travaux d'entretien au niveau de chaque intervention.

5. Facturation

La facturation se fera en fonction du type d'intervention, et par centre de coût. Ainsi, pour un entretien :

- Préventif : un forfait par type de matériel ;
- Curatif : devis personnalisé par matériel validé par Enabel, ensuite émission d'un bon de commande.

Les coûts facturés prennent en compte le coût de la main d'œuvre, frais de déplacement, de subsistance le cas échéant et tous autres frais nécessaires à l'exécution de la prestation.

6. Rapportage

Chaque intervention du prestataire doit faire l'objet d'une fiche qui détaille le diagnostic fait, les travaux réalisés pour pallier aux constats ou pannes détectés. Les constats relevés assortis de recommandations doivent être compilés dans un rapport dont la fréquence de remise à Enabel (au minimum trimestriel) sera définie par le prestataire dans sa note méthodologique. Le paiement de la facture relative à l'intervention du prestataire est conditionné à la réception conforme des prestations, donc la validation du rapport d'intervention.

7. Allotissement

Les lots seront répartis en 2 zones géographiques en fonction des zones d'intervention d'Enabel :

- **Lot 1** : Conakry
- **Lot 2** : Kindia et Mamou

NB : les matériels de marque Xerox feront l'objet d'une procédure ad hoc en raison de l'exclusivité dont bénéficie le fournisseur représentant la marque en Guinée.

8. Profil du prestataire

Le prestataire doit être obligatoirement une entreprise spécialisée dans les prestations informatiques (génie informatique, entretien et réparation, système de messagerie...) justifiant au minimum 3 ans d'expérience dans le domaine d'activité ciblé.

Il doit démontrer sa capacité technique à réaliser la prestation au travers d'au moins 3 (trois) marchés similaires exécutés au cours des années 2017, 2018, et 2019 ; prouvée par des attestations de bonne exécution ou bons de commande précisant la nature, la montant et le bénéficiaire de la prestation.

Le personnel chargé de l'exécution de la prestation par intervention doit comporter au minimum :

- Un (01) ingénieur informaticien (minimum Bac + 5), chef d'équipe, spécialiste en administration (système, serveur et réseaux informatiques) justifiant au moins 10 ans d'expérience ;
- Un (01) technicien supérieur en informatique (minimum Bac + 3), spécialisé en travaux informatiques (maintenance et réparation de matériels et logiciels) justifiant au moins 10 ans d'expérience.

ANNEXE 5. CV DU PERSONNEL

Les CV doivent au minimum comprendre ces éléments mais peuvent être présentés sous un autre format, de préférence sous le format infra.

Une synthèse sous forme de tableau expliquera en quoi l'expert correspond au profil demandé dans les Termes de référence.

Nom de l'expert	Rôle proposé dans la mission	Années d'expérience	Âge	Niveau de formation	Domaine(s) de spécialisation	Expérience générale et spécifique	Niveau de connaissance du français

CURRICULUM VITAE

1. Rôle proposé dans le projet :
2. Nom de famille :
3. Prénoms :
4. Date de naissance :
5. Nationalité :
6. Etat civil :
7. Diplômes :

Institution [Date début – Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s)

8. Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 – niveau excellent ; 5 – niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Ecrit

- 9. Affiliation à une organisation professionnelle :
- 10. Autres compétences : (par ex. connaissances informatiques, etc.)
- 11. Situation présente :
- 12. Années d'ancienneté auprès de l'employeur :
- 13. Qualifications principales : (pertinentes pour le projet)
- 14. Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date début – Date fin

- 15. Expérience professionnelle :

De (date) – à (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom et contact)	Position	Description

- 16. Autres informations pertinentes (p, ex., références de publications)

Signature manuscrite

.....

Lieu et date :

ANNEXE 6. METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET PLANNING DETAILLE

1) Méthodologie de travail

Aperçu de l'approche méthodologique proposée pour la mise en œuvre du marché.

Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché.

Phasage du processus d'appui.

2) Calendrier des activités

Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation des différentes catégories d'agents du prestataire.

Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux stipulés dans les termes de référence.

Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un plan de travail envisageant les ressources humaines à mobiliser.

ANNEXE 7. EXPERIENCES/PRESTATIONS SIMILAIRES

Le soumissionnaire joindra à son offre les attestations de bonne exécution d'au moins 3 prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années (2017-2018-2019), chacune d'un montant s'élevant au minimum à 4 000€.

Intitulé / description des services / lieux (maximum 5)	Montant total en €	Nom du client	Année (< 3 dernières années)

Fait à..... Le.....

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

ANNEXE 8. REGISTRE DE COMMERCE

Veillez joindre une copie de votre registre de commerce.